



**TotalEnergies**  
**Agence Bourgogne-Franche-Comté**  
38, Avenue Françoise Giroud  
21000 Dijon

## ANNEXE II

COURRIERS REÇUS DES ORGANISMES  
ET ADMINISTRATIONS CONTACTES

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE COLOMBE-LES-VESOUL  
Commune de Colombe-lès-Vesoul  
Département de la Haute-Saône (70)



**BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON**

Environnement et Energies  
[www.be-jc.com](http://www.be-jc.com)

Réalisation du dossier :  
Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON  
3, quai des Arts  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél. : 03.26.21.01.97

MAI 2023



## Alexis MAHIAS

---

**De:** MAIRIE COLOMBE LES VESOUL <colombelesvesoul@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 8 mars 2022 17:11  
**À:** Alexis MAHIAS  
**Objet:** RE : TR: DT\_consultation préalable projet PV Colombe les Vesoul

Bonjour,

Aucun réseau appartenant à la commune ne se situe dans la zone concernée.

Bien cordialement,

*Estelle PAROTY*

*Secrétaire*

*Mairie de Colombe-lès-Vesoul*

*Tél. : 03 84 75 66 39*

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et mardi : 13h30 - 18h00

Jeudi et vendredi : 9h00 - 13h00

**Le :** 07 mars 2022 à 17:12 (GMT +01:00)

**De :** "Alexis MAHIAS" <alexis.mahias@totalenergies.com>

**À :** "mairie.colombelesvesoul@orange.fr" <mairie.colombelesvesoul@orange.fr>

**Objet :** TR: DT\_consultation préalable projet PV Colombe les Vesoul

Monsieur Le Maire bonjour,

Dans le cadre d'une demande de consultation préalable de servitude nous avons fait une demande auprès de Ineris pour voir quel exploitant intersecte la zone du projet photovoltaïque. Il s'avère que la commune fait partie de ces exploitants.

Pourriez-vous m'envoyer toutes les informations nécessaire de l'ouvrage en question ?

Je vous en remercie par avance,

Bien cordialement,



## Alexis Mahias

Chef de projet

TotalEnergies Renouvelables France

Agence Bourgogne-Franche-Comté

Jardins de Valmy – 38 Avenue Françoise Giroud

21000 - Dijon – France

M. : 06 62 49 16 69 T. : 03 73 45 01 30

[alexis.mahias@totalenergies.com](mailto:alexis.mahias@totalenergies.com)



**Emeline BLEUSE**

---

**De:** dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr  
**Envoyé:** jeudi 5 mai 2022 12:06  
**À:** Alexis MAHIAS  
**Objet:** TR: Etude des servitudes et contraintes aéronautique et électrique: projet solaire de colombe les Vesoul (70)  
**Pièces jointes:** Non\_Eblouissement Vesoul-Frotey.pdf; Plan\_élévation\_PV sol\_Colombe les vesoul.pdf; Cartographie PV\_colombe les vesoul.pdf; cerfa\_16017-02\_signé.pdf

Monsieur,

Votre projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Colombe-les-Vesoul (70) transmis par courrier en date du 05 mai 2022, ne présente pas une gêne avérée pour les armées.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, votre projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, vous devez également recueillir l'avis de l'Etat-major de la zone de défense de Metz - BSI/Section Domaine - 1 boulevard Clémenceau - CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Adjudant-Chef MATHIEU Bruno**

Sous-Direction Régionale de la Circulation Aérienne Militaire Nord  
Division Environnement Aéronautique  
DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/DEA  
Base aérienne 705 – Cinq Mars la Pile – RD 910  
37076 TOURS CEDEX 02  
Tél : 0245341487 / PNIA : 862271487  
[bruno.mathieu@intradef.gouv.fr](mailto:bruno.mathieu@intradef.gouv.fr)



Direction de la sécurité aéronautique d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire  
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire nord

---

**De :** Alexis MAHIAS <alexis.mahias@totalenergies.com>  
**Envoyé :** jeudi 5 mai 2022 09:51  
**À :** dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>  
**Objet :** Etude des servitudes et contraintes aéronautique et électrique: projet solaire de colombe les Vesoul (70)

Madame, Monsieur,

La société TotalEnergies Renouvelables France, envisage la construction d'une centrale photovoltaïque sur un terrain délaissé situé sur la commune de Colombe-les-Vesoul (70). Le projet est mené en concertation avec la commune de Colombe-les-Vesoul, propriétaire des terrains. L'implantation du projet est étudiée sur la zone représentée sur les cartes jointes.

Ainsi, nous souhaiterions obtenir de vos services des informations sur les possibles, contraintes ou servitudes relatives au site étudié dont notre projet devra tenir compte. Vous trouverez les éléments type CERFA et documents techniques ci-joint

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



### Alexis Mahias

Chef de projet

TotalEnergies Renouvelables France

Agence Bourgogne-Franche-Comté

Jardins de Valmy – 38 Avenue Françoise Giroud

21000 - Dijon – France

M. : 06 62 49 16 69 T. : 03 66 32 19 50

[alexis.mahias@totalenergies.com](mailto:alexis.mahias@totalenergies.com)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Dijon, le 17 mars 2022

Pôle : Patrimoines et architecture  
Service : Coordination  
Affaire suivie par : Virginie Fassenet  
Tél : 03 81 65 72 15  
Courriel : virginie.fassenet@culture.gouv.fr  
Réf : PAVF/2022/n° 84  
P.J. : 1

Monsieur,

Par courrier du 4 mars 2022, vous avez sollicité la Direction régionale des affaires culturelles afin d'obtenir les servitudes et contraintes qui pourraient intervenir dans la zone d'implantation envisagée pour un projet photovoltaïque sur la commune de Colombe-lès-Vesoul en Haute-Saône. J'ai l'honneur de vous transmettre les informations et observations de mes services.

### **Patrimoine archéologique**

La commune de Colombe-lès-Vesoul ne se situe pas dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA).

Après examen du dossier, je vous informe que, malgré la nature et l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera donc pas lieu à une prescription d'archéologie préventive préalablement à sa réalisation.

Toutefois, conformément au Code du patrimoine, livre V, articles L.531-14 à 16 et R.531-8 à 10, réglementant les **découvertes fortuites**, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit, doit être signalée immédiatement à la Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie, tél : 03 81 65 72 19), soit directement, soit par l'intermédiaire de la mairie, afin que les mesures utiles de préservation puissent être prises. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen et avis d'un archéologue habilité. Tout contrevenant serait passible des peines prévues aux articles L.544-1 à L.544-13 du Code du patrimoine, livre V archéologie, chapitre 4, dispositions pénales.

### **Impact du projet sur le patrimoine et le paysage**

#### **1- Servitudes**

L'aire d'étude retenue ne comporte pas d'espaces protégés au titre du Code du patrimoine ni de sites inscrits ou classés par le Code de l'environnement.

**Société TotalEnergies Renouvelables France  
A l'attention d'Alexis MAHIAS  
38, avenue Françoise Giroud  
Les jardins de Valmy  
21000 DIJON**

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté  
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex  
Tél. 03 80 68 50 50

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte)

Dans un rayon de 6 km autour de la zone de projet, il existe des protections réglementaires au titre des codes du patrimoine et de l'environnement.

### Monuments historiques

Cf liste en pièce jointe.

### Sites protégés au titre du code de l'environnement

- La font ou source de Champdamoy à Quincey, site classé le 22/07/1913
- La butte, dite de la Motte, à Vesoul, site classé le 09/03/2004
- Les quartiers anciens de Vesoul, site inscrit le 05/07/1977

## **2- Enjeux patrimoniaux et paysagers**

Au regard du projet et des impacts possibles sur les points de vue remarquables du secteur proche, il convient de prendre en considération les sites suivants :

### ➤ Colombe-les Vesoul

- Point de vue sur le paysage depuis les terrasses du château monument historique et depuis le point de vue Grande rue, devant le château. Les photomontages devront être réalisés en vue hivernale.
- Point de vue depuis le Dolmen de la Pierre qui Vire, en direction de la zone de projet.

### ➤ Vesoul

- Le site classé de la butte, dite La Motte

Pour l'ensemble de ces sites, il conviendra de fournir des photomontages montrant la centrale photovoltaïque dans son environnement afin de visualiser l'impact potentiel de l'installation depuis ces sites emblématiques.

Les bandes de panneaux photovoltaïques devront être implantées de manière à respecter les lignes du paysage et la topographie du site.

Une attention particulière sera demandée notamment sur l'aspect, la teinte et le type de panneaux envisagés. Il convient de préférer la mise en place des panneaux de type monocristallin, sans point de liaison, de teinte noire, mats et ne créant aucune surface réfléchissante. Les panneaux devront être implantés au plus proche du sol afin de limiter leur impact dans le paysage.

La plantation d'une frange végétale arbustive autour de la zone de projet sera demandée afin d'accompagner visuellement le projet dans le grand paysage et limiter les impacts potentiels sur les panoramas.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
La Directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation  
La Coordinatrice du pôle patrimoines et architecture  
Conservatrice régionale des monuments historiques

Cécile ULLMANN

### **COPIE à :**

- DRAC / Thomas GENET, unité départementale de l'architecture et du Patrimoine de la Haute-Saône
- DRAC / Sylvie LAURENT, service régional de l'archéologie

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté  
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex  
Tél. 03 80 68 50 50

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte)

## PROTECTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

### Zone de 6 km autour du projet photovoltaïque de Colombe-lès-Vesoul (70)

Commune	Unité de patrimoine	Adresse	Date	Mesure	Étendue de la protection
Colombe-lès-Vesoul	Château	Grande Rue ( ) 034	27/11/2014	inscription	En totalité, comprenant le corps de logis, les communs, le pigeonnier et le parc (C 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 82) L'arrêté se substitue à l'arrêté du 5 septembre 1988)
Colombe-lès-Vesoul	Dolmen	"La pierre qui vire" (lieu-dit)	24/08/1976	classement	En totalité
Colombe-lès-Vesoul	Croix	Cimetière	24/01/1927	inscription	En totalité
Colombier	Église des Saints-Jumeaux	Château (rue du)	12/04/2017	inscription	En totalité, à l'exclusion du presbytère, de la grange et du mur de clôture
La Demie	Croix de Saint-Antoine en pierre sculptée		04/12/1959	classement	En totalité
Vesoul	Église Saint-Georges		05/07/1993	classement	En totalité
Vesoul	Maison	Baron-Bouvier (rue) 002	26/03/1934	inscription	Façade et toiture
Vesoul	Collège du Marteroy	Baron Bouvier (rue) 041	23/04/1996	inscription	Corps de bâtiment abritant la chapelle ; façade sur rue du corps de bâtiment en retour au sud-est du collège
Vesoul	Hôtel dit de Simon Renard	Boucheries (rue des) 014	01/06/2011	inscription	Les parties suivantes : - la façade principale, la toiture et la charpente du corps de bâtiment sur rue, - le porche et son plafond à poutres ornées, - les décors de la partie sud du bâtiment (au sud et au dessus du porche).
Vesoul	Hôtel dit de Simon Renard	Boucheries (rue des) 014	19/09/2007	inscription	La tour d'escalier, y compris la porte, en totalité
Vesoul	Hôtel Baressols	Église (place de l') 002, 004	07/11/1979	inscription	Façades et toitures (B 291)
Vesoul	Hôtel de Magnoncourt	Mailly (rue de) 001	30/01/1989	inscription	Façades et toitures du bâtiment principal, y compris la galerie et le pigeonnier au Nord ; portail sur la rue de Mailly ; tour d'escalier ; deux cheminées à hotte au rez-de-chaussée ; cheminée à hotte du 16e siècle et cheminée du 18e siècle à l'étage ; lambris de hauteur de la pièce à l'étage jouxtant la tour d'escalier à l'Est ; parquet de la pièce voisine de la précédente à l'angle Sud-Est de l'aile du 18e siècle
Vesoul	Synagogue (ancienne)	Moulin-des-Prés (rue du) 011 bis	05/12/1984	inscription	En totalité
Vesoul	Palais de Justice	Palais (place du) 004	07/12/1976	inscription	Façades et toitures ; l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé et la salle d'audience avec son décor
Vesoul	Hôtel Pétremand	Petite Rue du Palais (002)	28/10/1991	inscription	Balcons et garde-corps en fer forgé des façades Nord et Est
Vesoul	Maison Ebaudy de Rochetaillé	Roger-Salengro (rue) 004, 006	06/09/1996	inscription	En totalité
Vesoul	Maison dite Hôtel Thomassin	Roger-Salengro (rue) 005, 007	24/12/2008	inscription	- logis, façades, toiture, soubassement et tour d'escalier en totalité, - décors du salon et de la salle à manger avec panneaux de toiles peintes, au rez-de-chaussée, - grille d'entrée, et murs concaves en pierre de taille qui la soutiennent (B 718, 802, 886)

<b>Vesoul</b>	<b>Hôtel Lyautey de Genevreuille</b>	Roger-Salengro (rue) 012	05/02/2009	inscription	En totalité, y compris la cour et le jardin
<b>Vesoul</b>	<b>Couvent des Ursulines (ancien)</b>	Ursulines (rue des)	21/12/1992	inscription	Façades et toitures des bâtiments C, A2, G et E (cf plan annexé à l'arrêté) ; escalier hors-œuvre H ; bâtiment D, à l'exception des appartements à l'Est et des galeries extérieures dans la cour à l'Ouest
<b>Villers-le-Sec</b>	<b>Chapelle Saint-Igny</b>	Chapelle (rue de la)	16/05/1979	inscription	En totalité



# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

Mahias Alexis  
38 avenue francoise Giroud  
21000 Dijon  
France

N° consultation du téléservice : 2022030702302TJD

Référence de l'exploitant : 2210020397. 221001RDT02

N° d'affaire du déclarant : PV SOL\_colombe les vesoul

Personne à contacter (déclarant) : Alexis Mahias

Date de réception de la déclaration : 07/03/2022

Commune principale des travaux : 70000 Colombe-lès-Vesoul

Adresse des travaux prévus : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DRAFC- EXPLOIT DT- DICT 70

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : Rue Jacques FOILLET

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 25203 MONTBELIARD CEDEX

Tél. : +33381906956

Fax : +33381906449

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Haute Saône 0384967600

## Responsable du dossier

Nom : CONDAMINE Stéphane

Désignation du service : Pole DT DICT AFC

Tél : \_\_\_\_\_

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : CONDAMINE Stéphane

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 08/03/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

## Recommandations techniques et de sécurité

### Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines**, quelle que soit la tension.

### Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

### Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si vos travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

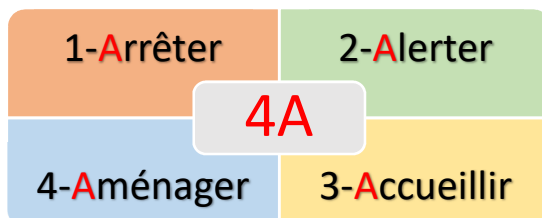
- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage exclusivement en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte (ex : portiques à proximité d'un réseau aérien)
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par Enedis.

*Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire sera réalisée pour mettre en œuvre une solution adaptée.*

### Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr))

**En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 76 61 47 01**





Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

**Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.**

Responsable du dossier	
Nom :	<input type="text"/>
Désignation du service :	<input type="text"/>
Tél. :	<input type="text"/>

## Réseaux fils isolés

### **Interdiction de toucher**

→ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT

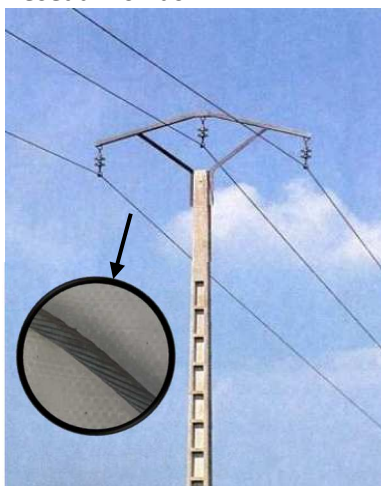


## Réseaux fils nus

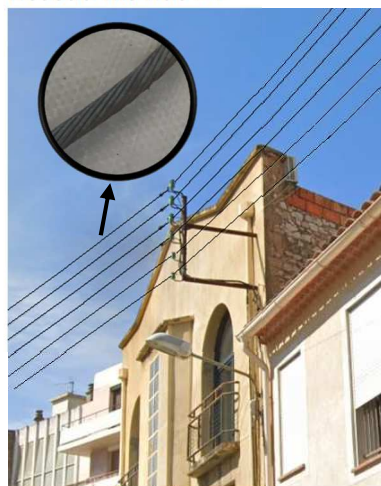
### **Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres**

→ *risque d'arc électrique et d'électrocution*

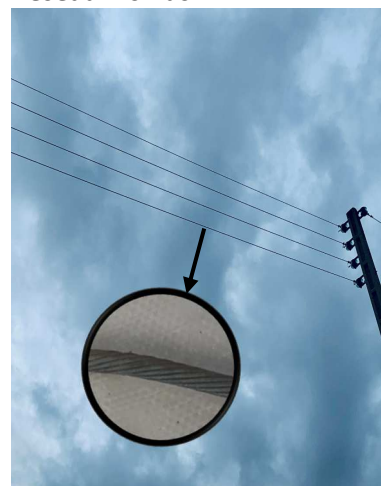
Réseau fils nus HTA



Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



# La légende des plans d'ensemble Enedis

## Postes électriques

- Poste Source
- Distribution Publique
- Client HTA
- Client HTA - Production
- DP - Client HTA
- DP - Client HTA - Production
- DP - Production
- Production
- Répartition
- Transformation HTA/HTA

## Appareils de coupure aériens

- IACM-Interrupteur non télécommandé
- IAT-Interrupteur télécommandé
- IACT-Interrupteur, Ouverture en creux de tension
- Disjoncteur
- Sectionneur
- Parafoudre

## Jonctions et connexions

- Capuchon BT souterrain
- Capuchon BT aérien
- Remontées aéro-souterraines

## Emergences BT

- Coupure
- Fausse Coupure
- Sectionnement
- ADC
- Boite de coupure
- Boite de coupure 3 D
- Boite de coupure 4 D
- Boite coupe circuit
- RM BT
- Coupure rapide, En exploitation
- Coupure rapide, Hors exploitation

## Clients BT

- Producteur BT

## Les réseaux

BT en exploitation	BT hors exploitation	HTA en exploitation	HTA hors exploitation
Aérien Torsadé Souterrain	Aérien Torsadé Souterrain	Aérien Torsadé Souterrain Galerie	Aérien Torsadé Souterrain Galerie

## L'échelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 <sup>e</sup>	1 cm	2 m
1/2000 <sup>e</sup>	1 cm	20 m
1/10000 <sup>e</sup>	1 cm	100 m

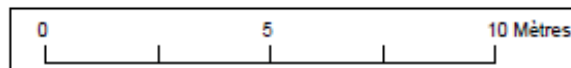
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200<sup>e</sup>) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



**Attention !**

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



# Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails 1/200<sup>e</sup> : localisation et représentation des réseaux et branchements, leurs classes de précision.

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'endommagement et d'électrisation des exécutants.

Version hors DR Paris

# La légende des plans de détail Enedis

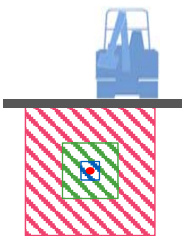
## Ouvrages et classes de précision

	HTA	BT	Branchement
<b>Classe A</b> Incertitude maximale est inférieure ou égale à 0,50 m			
<b>Classe B</b> Incertitude maximale est supérieure à classe A et inf. ou égale à 1,50 m (1 m pour les branchements)			
<b>Classe C</b> Incertitude maximale est supérieure à 1,50 m (1 m pour les branchements)			
<b>Réseau abandonné</b>			

Fourreaux et protections	Fourreau plein HTA	Fourreau plein BT	Fourreau vide	Fourreau

Dans un rayon de 5m autour des postes de transformation HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux



- Fuseau d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Fuseau d'incertitude classe B ≤ 1m50
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50



### Attention !

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées sur les images), il est nécessaire d'utiliser une technique manuelle non agressive dite « technique douce ».

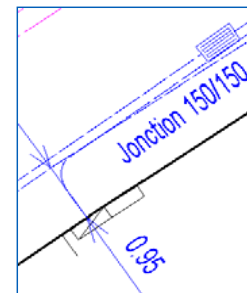
## Affleurants et objets principaux

HTA	BT
Dérivation gauche	Dérivation gauche
Dérivation droite	Dérivation droite
Bout perdu	Bout perdu
Remontée aérienne	Remontée aérienne
Noeud topo HTA	Noeud topo BT
Jonction	Jonction
Armoire électrique	Armoire électrique
Mise à la terre BT	Mise à la terre HTA
	Coffret REM BT
	Coffret électrique
	BST (Boite sous trottoir)

Fond de plan vecteur	
Batiment	Bordure trottoir
Mur	Limite chaussée
Entrée sortante avec seuil	Entrée sortante
Poteau EDF	Avaloir simple
Poteau PTT	Avaloir visible
Poteau EDF candélabre	Grille d'avaloir
Poteau candélabre	Plaque d'égout
Pylône EDF	Plaque PTT simple
Arbre	Plaque PTT double

## Les cotations des plans de détails

Les **cotations** sont utilisées pour repérer au sol la position des câbles en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.



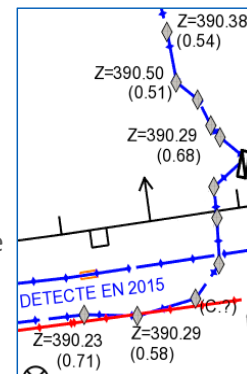
Certaines cotations sont dites « forcées », la distance notée est différente de celle mesurée sur le plan, c'est la **distance notée qui est à prendre en compte**.

Sur les fonds de plan image, les mesures sont à prendre sur les éléments représentant les objets les plus proches du sol (trottoir, avaloir...) Lorsque l'image n'est pas exploitable, un fond de plan vecteur peut être superposé à l'image.

## La profondeur / L'altimétrie

L'**altimétrie** est indiquée sur les plans par « z = ... » et représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (IGN 1969).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.



### Attention !

Le niveau du sol a pu évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente que celle indiquée sur les plans.

## Éléments composant les plans de détail



### Poste électrique



### Coffret électrique



### Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)





**Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.**

-  Emprise de vos travaux
-  Zone de Travaux Impactant le Sol
-  Projet de travaux Enedis
-  Au moins un réseau est absent dans les plans de détails
-  Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
-  Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



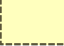



Plan édité le :  
07/03/2022



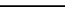




**Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :**

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

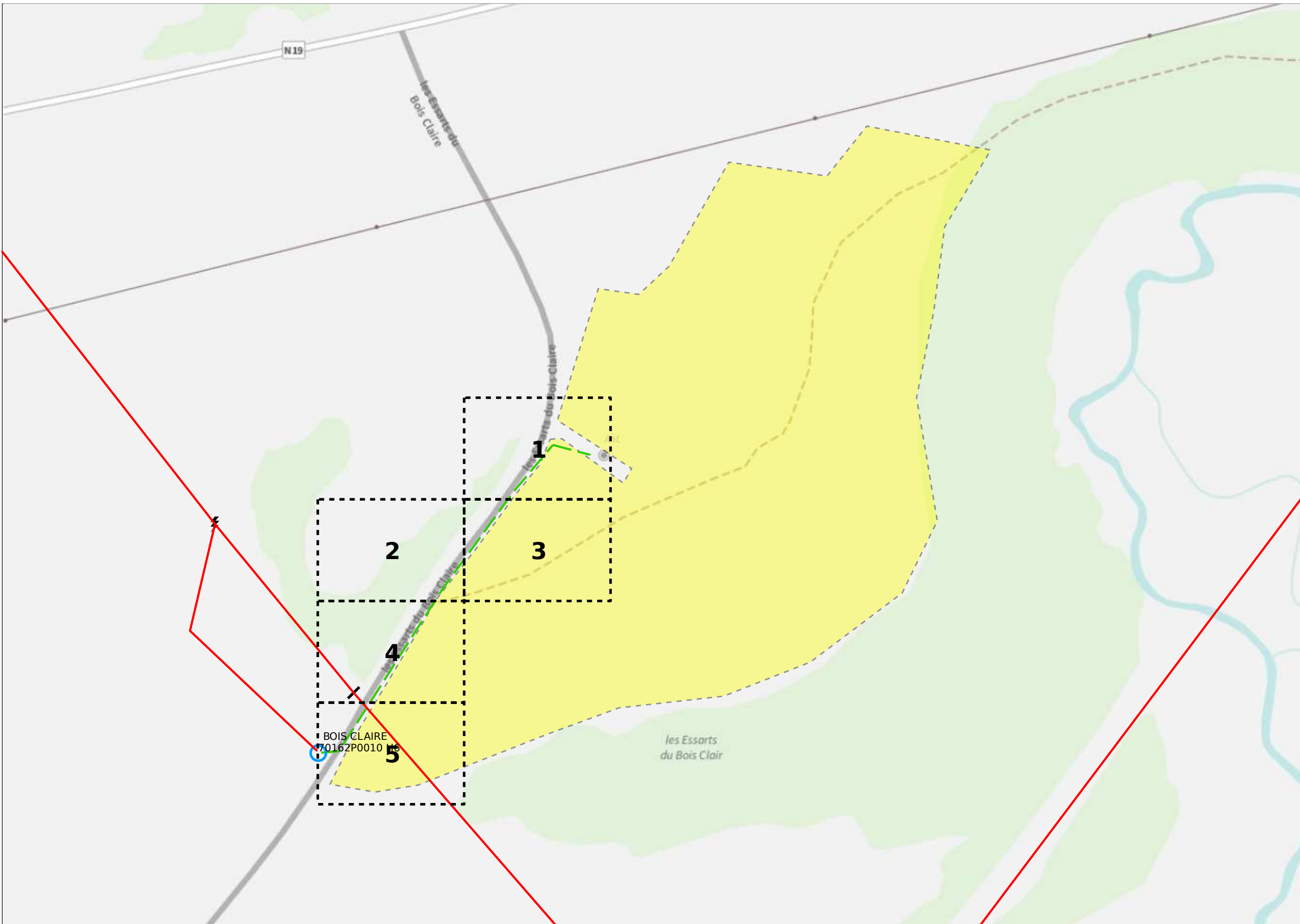
leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.  
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.  
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

-  Emprise de vos travaux
-  Zone de Travaux Impactant le Sol
-  Projet de travaux Enedis
-  Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

- ### Réseau électrique
- |     |  |
|-----|--|
|     |  Aérien     |
| BT  |  Torsadé    |
|     |  Souterrain |
|     |  Aérien     |
| HTA |  Torsadé    |
|     |  Souterrain |
|     |  Galerie    |

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».





Plan édité le :  
 07/03/2022

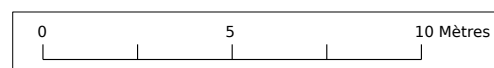
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.**  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails





Plan édité le :  
 07/03/2022

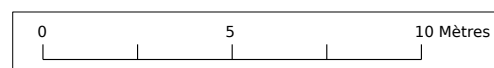
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails





**Plan édité le :**  
 07/03/2022

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails





**Plan édité le :**  
 07/03/2022

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.**  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails





Plan édité le :  
 07/03/2022

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.**  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Service qui délivre le document

ENEDIS-DRAFC-EXPLOIT DT-DICT 70

ERDF

Service DR-DICT

Rue Jacques FOILLET

25203 MONTBELIARD CEDEX

France

Tél : +33381906956

Fax : +33381906449

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2210020397.221001RDT02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

**IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:**

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

**qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.**

Responsable : CONDAMINE Stéphane

Tél :

Date : 08/03/2022

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination : Mahias Alexis  
Complément / Service : Mahias Alexis  
Numéro / Voie : 38 avenue francoise Giroud  
Lieu-dit / BP :  
Code Postal / Commune : 21000 Dijon  
Pays :

N° consultation du téléservice : 2022030702302TJD  
Référence de l'exploitant : FREE FIBRE OPTIQUE  
N° d'affaire du déclarant : PV SOL\_colombe les vesoul  
Personne à contacter (déclarant) :  
Date de réception de la déclaration : 09 / 03 / 2022  
Commune principale des travaux : Colombe-lès-Vesoul  
Adresse des travaux prévus :

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Iliad  
Personne à contacter : BEN ABDALLAH Abderazak  
Numéro / Voie : 16 rue de la ville l'Eveque  
Lieu-dit / BP :  
Code Postal / Commune : 75008 Paris  
Tél. : 0173505423 Fax :

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Echelle<sup>(1)</sup> : Date d'édition<sup>(1)</sup> : Sensible : Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : Matériau réseau<sup>(1)</sup> :  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 07 / 03 / 2022 \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_ cm  
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_)  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.  
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossible  
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

## Dispositifs importants pour la sécurité :

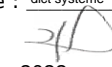
## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : \_\_\_\_\_  
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : ESPIE Alexandre  
Désignation du service : DICT groupe Iliad  
Tél. : 0173503164

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : dict systeme  
Signature :   
Date : 07 / 03 / 2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

## Plan de l'emprise du chantier

Vous devez transmettre à tous les exploitants de réseaux concernés par votre chantier :

- le présent document intitulé « Plan de l'emprise du chantier »,
- les formulaires pré-remplis CERFA 14434\*02 (Formulaire DT/DICT) ou 14523\*03 (avis de travaux urgents) à compléter par vos soins. Vous pouvez également faire parvenir le fichier XML de votre dossier déclarant de façon dématérialisée aux exploitants.

Selon les dispositions de l'article R.554-22-V du code de l'environnement (créé par l'article 4 du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution) "**si le marché de travaux ou la commande des travaux n'est pas signé dans les trois mois suivant la date de la consultation du guichet unique** [...]", un renouvellement de la demande est nécessaire.

### Informations sur le projet :

Localisation du chantier :	<b>70000 Colombe-lès-Vesoul</b>	<b>(Code INSEE : 70162)</b>
Nature de la consultation :	<b>DT</b>	
Date de la consultation :	<b>7 mars 2022</b>	
N° consultation du téléservice :	<b>2022030702302TJD</b>	

### Tracé de l'emprise du chantier :





## Communes concernées par le chantier :

**70000 Colombe-lès-Vesoul**

(code INSEE 70162) ( Commune principale )

## Légende :

Système géodésique :	<b>RGF 93</b>	Couches affichées :
EPSG :	<b>EPSG:4171</b>	- Carte: 2012
Echelle :	<b>1 / 4265</b>	- Photographies aériennes: Géoportail Numerique
Surface :	<b>51341 m<sup>2</sup></b>	2008

## Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier:

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171">
<gml:surfaceMember>
<gml:Polygon>
<gml:exterior>
<gml:LinearRing>
<gml:posList srsDimension="2">6.215629 47.623704 6.215553 47.623592
6.21539 47.623468 6.215117 47.623234 6.214841 47.623016 6.214668
47.622831 6.214354 47.622509 6.214244 47.622397 6.214096 47.622217
6.214389 47.622174 6.214672 47.622197 6.21554 47.622401 6.216008
47.622503 6.216696 47.622536 6.217272 47.622671 6.217891 47.62296
6.21814 47.623273 6.218037 47.623822 6.218174 47.624204 6.218267
47.624572 6.218588 47.624904 6.217784 47.625032 6.217511 47.624818
6.216872 47.624897 6.216452 47.624447 6.216247 47.624329 6.215984
47.624361 6.215681 47.623786 6.216155 47.623559 6.216096 47.623497
6.215706 47.623704 6.215629 47.623704</gml:posList>
</gml:LinearRing>
</gml:exterior>
</gml:Polygon>
</gml:surfaceMember>
</gml:MultiSurface>
```

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du ou des polygones de votre chantier sous le format Latitude/Longitude. Les coordonnées sont affichées selon les règles suivantes :

- Le premier polygone est celui qui a le point le plus à gauche sur le plan
- Les autres polygones sont ensuite affichés dans le sens des aiguilles d'une montre

Emprise du chantier :



Polygone 1		
Sommets	Latitude	Longitude
Coordonnées sommet 1	47.62370425386133	6.215629082009543
Coordonnées sommet 2	47.62359249892986	6.215553492503759
Coordonnées sommet 3	47.623467595943644	6.215390121757884
Coordonnées sommet 4	47.62323422404782	6.21511702409355
Coordonnées sommet 5	47.62301564229349	6.214841488311541
Coordonnées sommet 6	47.622830950582156	6.214668121419539
Coordonnées sommet 7	47.622508827199425	6.214353571662096
Coordonnées sommet 8	47.622397069657204	6.214243844907344
Coordonnées sommet 9	47.622217264841666	6.214096260191119
Coordonnées sommet 10	47.62217452644639	6.2143889137603505
Coordonnées sommet 11	47.62219753936487	6.214671812243355
Coordonnées sommet 12	47.622401367313856	6.21554001753735
Coordonnées sommet 13	47.622503280990315	6.21600826298614
Coordonnées sommet 14	47.62253615644135	6.216695998693726
Coordonnées sommet 15	47.62267094500063	6.21727155074596
Coordonnées sommet 16	47.62296024627301	6.217891000522483
Coordonnées sommet 17	47.62327255827916	6.218139756039954
Coordonnées sommet 18	47.62382156549168	6.218037327798306
Coordonnées sommet 19	47.62420370488736	6.21817389933296
Coordonnées sommet 20	47.624571895412906	6.218266572815855
Coordonnées sommet 21	47.62490392225354	6.21858849197124
Coordonnées sommet 22	47.62503213008843	6.217783694573985
Coordonnées sommet 23	47.62481845026247	6.217510551504683
Coordonnées sommet 24	47.62489734750691	6.216871591228232
Coordonnées sommet 25	47.62444697407182	6.216452121210575
Coordonnées sommet 26	47.62432862703049	6.216247263744861
Coordonnées sommet 27	47.624361501223284	6.215983875761782
Coordonnées sommet 28	47.62378620003058	6.215681467106325
Coordonnées sommet 29	47.623559365392964	6.216154590261968
Coordonnées sommet 30	47.62349690332913	6.216096059744604
Coordonnées sommet 31	47.62370401377094	6.21570585498563
Coordonnées sommet 32	47.62370425386133	6.215629082009543

**Délai de réponse**

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

**Exploitant :**

**Destinataire :**

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_

**DT (Déclaration de projet de travaux)**

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire du responsable du projet : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Responsable du projet, personne morale : \_\_\_\_\_  
Responsable du projet, personne physique : \_\_\_\_\_  
Déclaration conjointe DT/DICT : \_\_\_\_\_

**Responsable du projet (1) : Champs facultatifs**

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
**Représentant du responsable du projet**  
Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Emplacement du projet**

Adresse(s) : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

**Souhaits pour le réceptionné**

Souhaitez recevoir le réceptionné (cas de la DT-DICT conjointe)  
Mode de réception du réceptionné souhaité : \_\_\_\_\_  
Si mode de réception par voie électronique, précisez : \_\_\_\_\_  
Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_  
Souhaitez de plans vectoriels : au format : \_\_\_\_\_

**Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso**

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
Décrivez le projet : \_\_\_\_\_  
Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ m  
Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

**Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du réceptionné de DT)**

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Investigations susceptibles de nécessiter une DICT : \_\_\_\_\_  
Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises : \_\_\_\_\_

**Signature du responsable du projet ou de son représentant**

Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

**DICT (Déclaration d'intention de commencement de Travaux)**

N° consultation du téléservice : \_\_\_\_\_  
N° affaire de l'exécutant des travaux : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Date de la déclaration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : \_\_\_\_\_

**Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs**

Dénomination : \_\_\_\_\_  
Complément / Service : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)**

Adresse(s) : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Commune principale : \_\_\_\_\_  
Nb de communes : \_\_\_\_\_ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

**Souhaits pour le réceptionné**

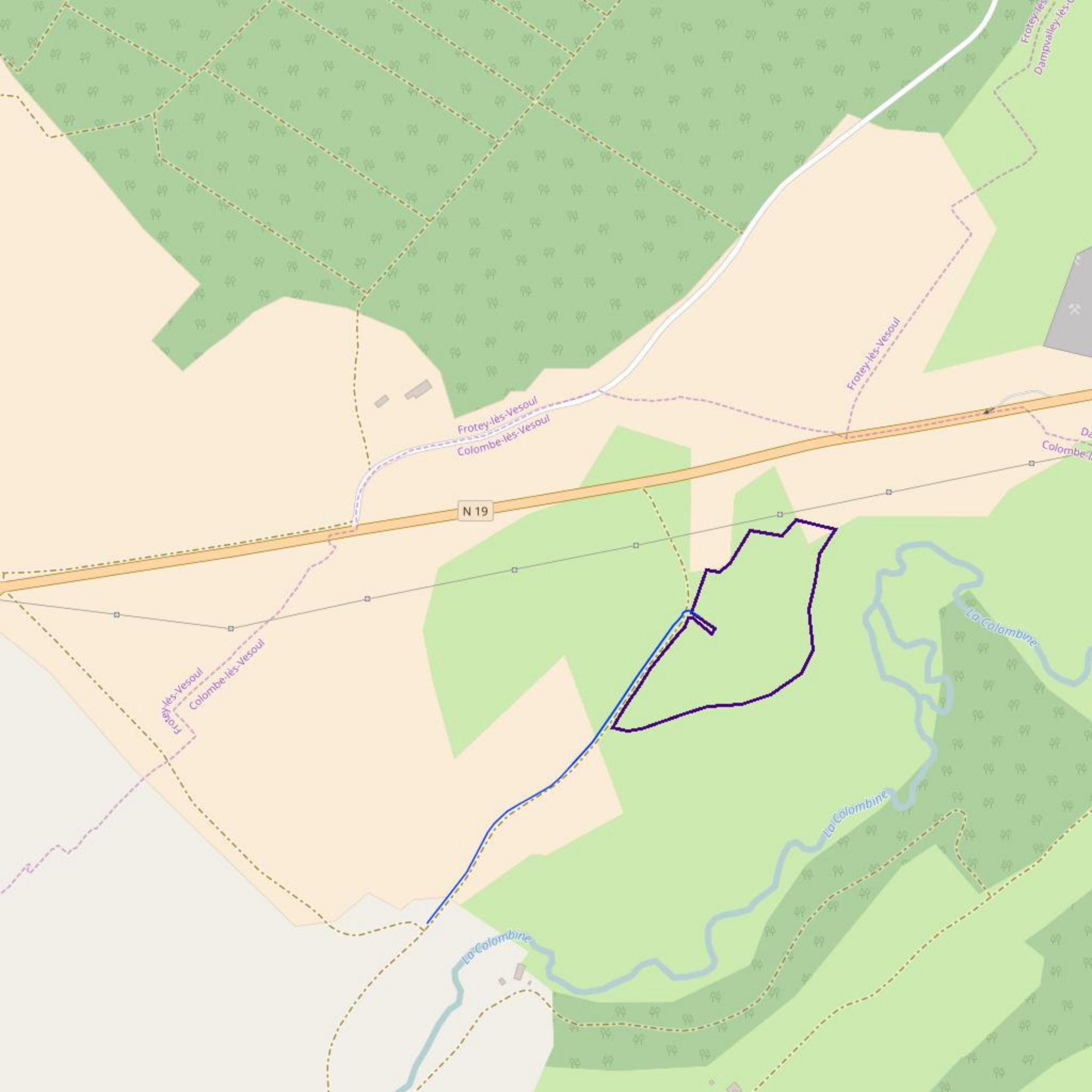
Mode de réception du réceptionné souhaité : \_\_\_\_\_  
Si mode de réception par voie électronique, précisez : \_\_\_\_\_  
Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_  
Souhaitez de plans vectoriels : au format : \_\_\_\_\_

**Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso**

Nature des travaux(3) : \_\_\_\_\_  
Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_  
Techniques utilisées(3) : \_\_\_\_\_  
Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm  
Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ m  
Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Durée du chantier : \_\_\_\_\_ jour(s)

**Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant**

Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_



# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

Mahias Alexis  
38 avenue francoise Giroud  
21000 Dijon  
France

N° consultation du téléservice : 2022030702302TJD

Référence de l'exploitant : 2210020912. 221001RDT02

N° d'affaire du déclarant : PV SOL\_colombe les vesoul

Personne à contacter (déclarant) : Alexis Mahias

Date de réception de la déclaration : 07/03/2022

Commune principale des travaux : 70000 Colombe-lès-Vesoul

Adresse des travaux prévus : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange X0

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit / BP : TSA 70011

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Tél. : +33497461600

Fax : \_\_\_\_\_

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdc.s.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : ORANGE

Désignation du service : POLE RDT/RDICT

Tél : +33 497461600

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LECRONIER Brigitte

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 08/03/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

**orange**<sup>™</sup>

POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

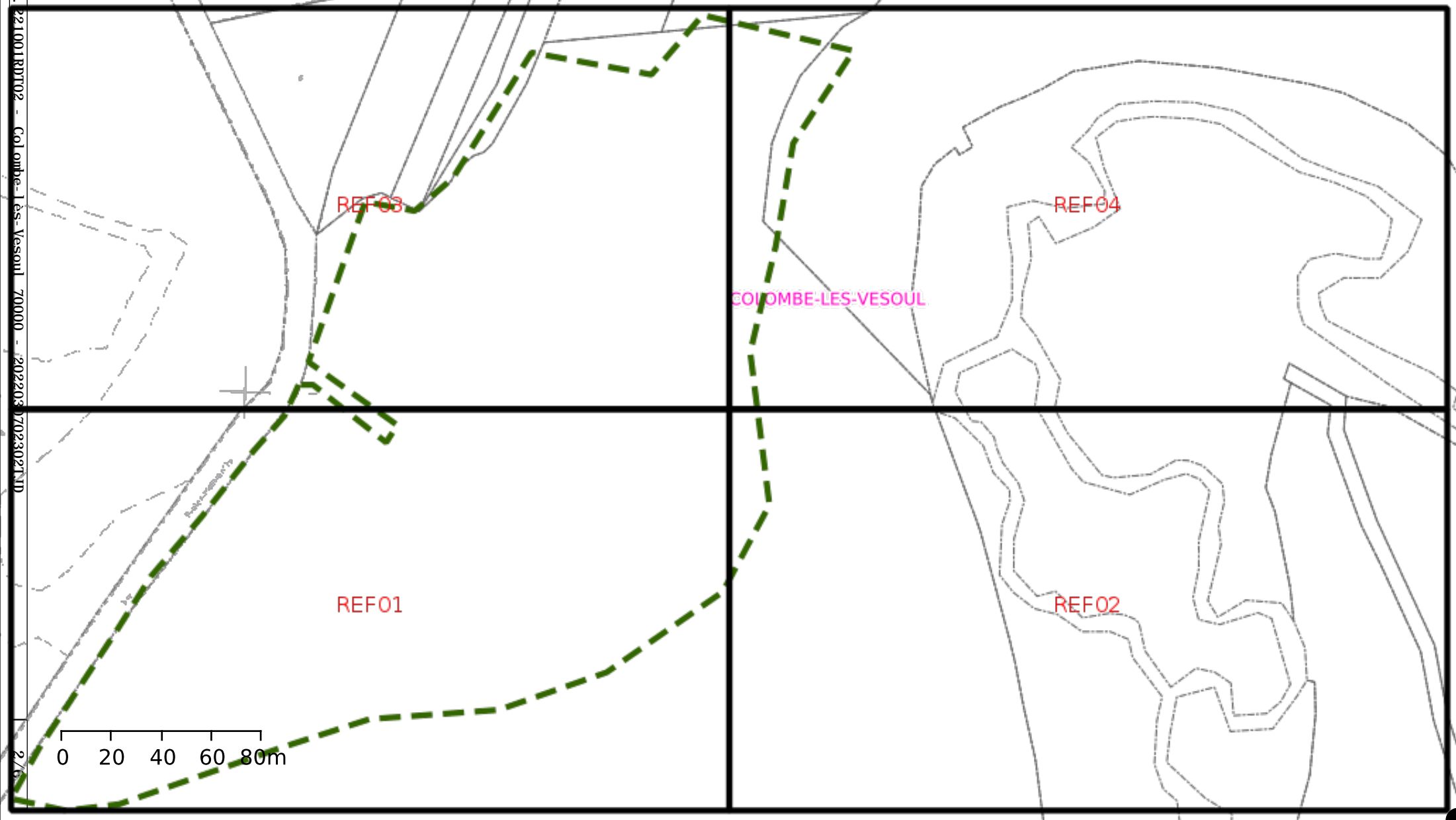
Système : WGS 84 Mercator

Echelle : 1/2000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	



912. 221001RD102 - Colombe-Lès-Vesoul 70000 - 202203 07023021UD







POLE RDT/RDICT

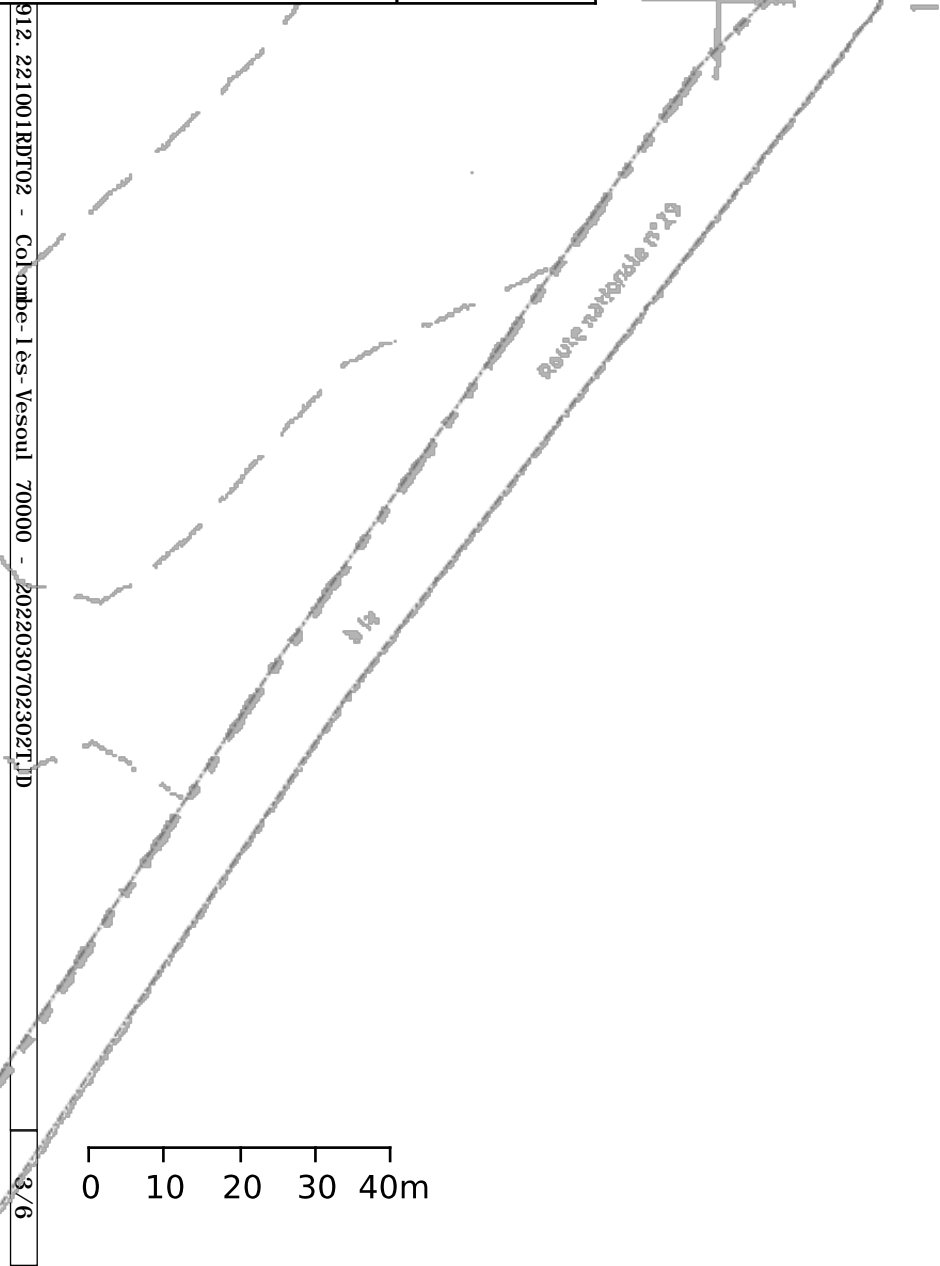
n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système : WGS 84 Mercator

Référence: 1 / 4

Echelle: 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	



COLOMBE-LES-VESOUL



POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système : WGS 84 Mercator

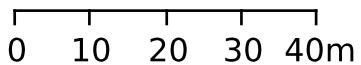
Référence: 2 / 4

Echelle: 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	



COLOMBE-LES-VESOUL



912. 221001RDT02 - Colombe-Lès-Vesoul 70000 - 2022030702302TJD



POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système : WGS 84 Mercator

Référence: 3 / 4

Echelle: 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	

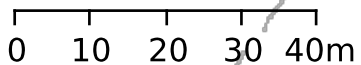


912. 221001RDT02 - Colombe-Lès-Vesoul 70000 - 2022030702302TJD

5/6

[B]

COLOMBE-LES-VESOUL







POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système : WGS 84 Mercator

Référence: 4 / 4

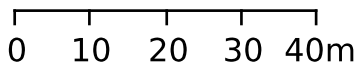
Echelle: 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	



912. 221001RDT02 - Colombe-Lès-Vesoul 70000 - 2022030702302TJD

COLOMBE-LES-VESOUL



# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

Mahias Alexis  
38 avenue francoise Giroud  
21000 Dijon  
France

N° consultation du téléservice : 2022030702302TJD

Référence de l'exploitant : 2210020536. 221001RDT02

N° d'affaire du déclarant : PV SOL\_colombe les vesoul

Personne à contacter (déclarant) : Alexis Mahias

Date de réception de la déclaration : 07/03/2022

Commune principale des travaux : 70000 Colombe-lès-Vesoul

Adresse des travaux prévus : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE GMR ALSACE

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : 12 AVENUE DE HOLLANDE

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 68110 ILLZACH

Tél. : +33389636358

Fax : +33389636364

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : CF Plan Echelle : 1/2000 Date d'édition : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

- Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

**Liaison aérienne : 63kV NO 1 LURE- PUSY**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **Art. R4534 et suivants du Code du Travail : distance de sécurité de 5m minimum par rapport aux câbles.**

Dispositifs importants pour la sécurité : **Voir la localisation sur le plan joint**

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0381320065

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : VOISIN Sylvain

Désignation du service : \_\_\_\_\_

Tél : +33 389636315

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RECHTENSTEIN Thierry

Signature : \_\_\_\_\_

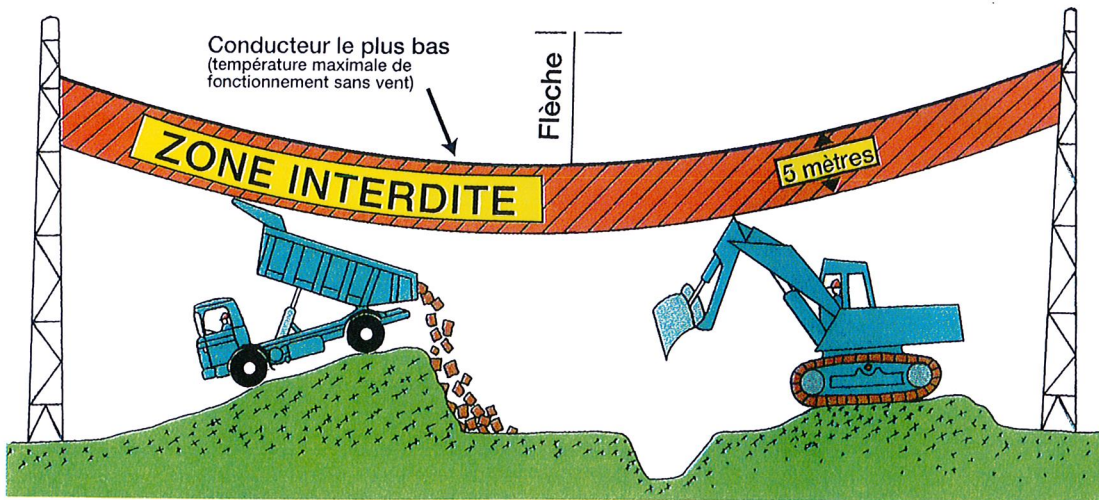
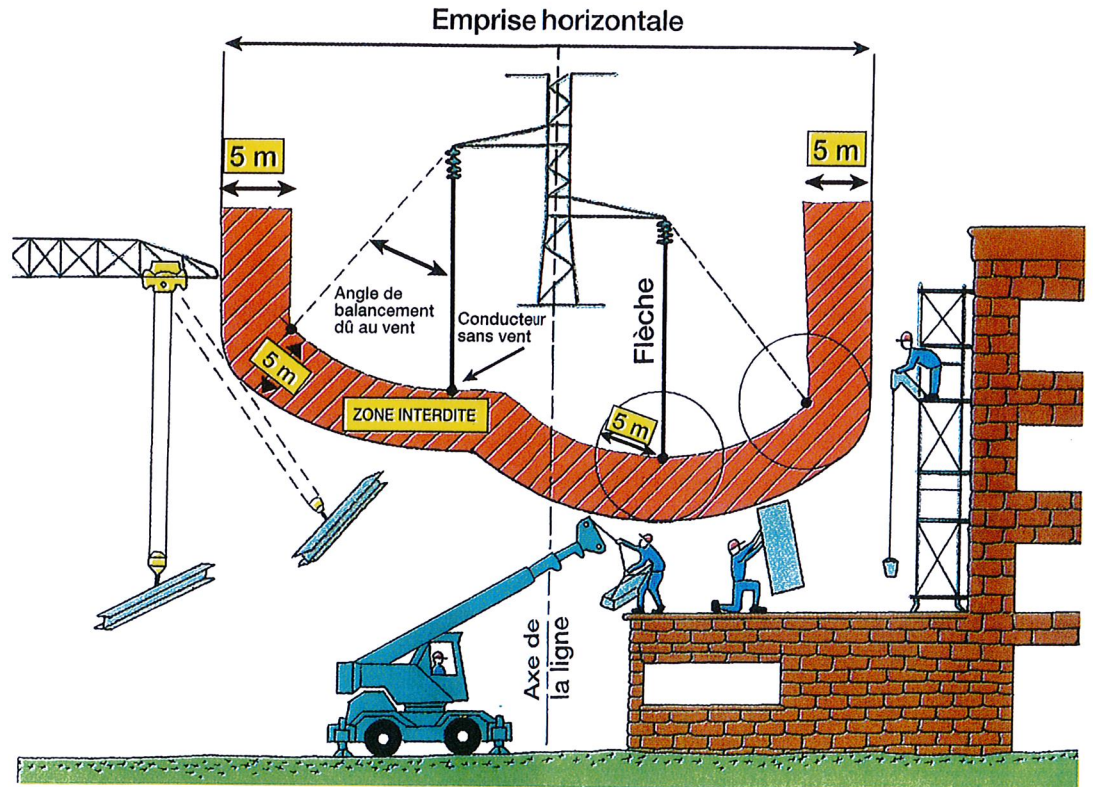
Date : 08/03/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

## DISTANCES DE SÉCURITÉ À OBSERVER

*pour l'exécution de travaux au voisinage d'une ligne électrique HTB aérienne tension supérieure ou égale à 50 000 volts*

Conformément aux prescriptions de l'article R4534-107 et suivants du code du travail

> Emprise de la ligne dans le plan horizontal



< Emprise de la ligne dans le plan vertical



## Alexis MAHIAS

---

**De:** y.villedieu@sdis70.fr  
**Envoyé:** mardi 8 mars 2022 13:45  
**À:** Alexis MAHIAS  
**Cc:** 'Prévention'

Bonjour veuillez trouver ci-après les recommandations du SDIS70 en matière d'installations photovoltaïques, ces recommandations viennent compléter les obligations propres aux autres réglementations, code de l'urbanisme et code de l'environnement en particulier.

Veiller à ce que chaque installation du site dispose d'au moins une voie d'accès utilisable en tout temps et en permanence par les engins de secours et de lutte contre l'incendie. Un volume libre de tout obstacle d'une hauteur de 3,50 mètres et d'une largeur de 3 mètres doit être réalisé sur la totalité des voies d'accès. La force portante des voies doit être calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum.

- Permettre l'ouverture du portail d'accès au site (système sécable ou ouverture au moyen de tricoises)
- Prévoir un entretien des voies d'accès et le maintien en bon état de propreté des parcelles de l'installation placée sous le contrôle de l'exploitant afin de limiter la propagation d'un éventuel incendie. Les voies d'accès extérieures au site (ex. voirie communale) devront être praticables et débroussaillées.
- Doter les personnels intervenants sur les installations d'un moyen d'alerte afin de pouvoir prévenir les Services d'Incendie et de Secours en cas de besoin (18-112).

### ***Risque incendie / Moyens de secours***

- Un poteau d'incendie normalisé ou une réserve incendie de 30 m<sup>3</sup> doit être implanté à une distance de 200 mètres maximum du risque à défendre. Les réserves artificielles (bassin, citerne ...) seront aménagées et signalées conformément à la norme NFS 61-221.
- Les plateformes de mise en station des engins d'incendie doivent répondre à des critères de planéité et de stabilité (16 tonnes). En outre, la surface requise est fixée à 32 m<sup>2</sup> (8x4) par engin d'incendie.
- Isoler les locaux à risques (postes de livraison, transformateurs...) par des parois coupe-feu de degré 2H.
- Equiper ces locaux d'extincteurs appropriés aux risques à défendre.

### ***Risque électrique***

- Installer une coupure générale électrique de l'ensemble du site placée à proximité de l'accès des secours.
- Afficher les consignes de sécurité, les dangers de l'installation, les procédures de coupure de l'installation sous la forme d'un schéma exploitable par les services d'incendie et de secours, ainsi que le numéro de téléphone à composer en cas de danger.

Cordialement,





**Lieutenant hors classe VILLEDIEU Yannick.**

**Chef du service Prévention.**

**Tel : 03.84.96.76.08 - Fax : 03.84.96.76.18.**

**[www.sdis70.fr](http://www.sdis70.fr)**

*Nb : l'avis du service départemental d'incendie et de secours ne peut en aucun cas remplacer l'avis de la commission de sécurité.*



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SGAMI EST  
Direction des Systèmes d'information  
et de communication Est**

Metz, le 4 mars 2022

Affaire suivie par :  
Christophe DESVIGNES  
TÉL : 03 80 44 59 62  
Mél : christophe.desvignes@interieur.gouv.fr

Le directeur des systèmes d'information  
et de communication

à

RÉF : DSIC/N° 85

TotalEnergies Renouvelables France  
Agence Bourgogne-Franche-Comté  
Jardins de Valmy – 38 Avenue Françoise Giroud  
21000 - Dijon – France

Affaire suivie par Alexis MAHIAS

**Objet :** Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Colombe-les-Vesoul (70).

**Ref. :** Votre message du 4 mars 2022.

Monsieur,

Par votre message cité en référence, vous me faites part d'un projet photovoltaïque sur la commune de Colombe-les-Vesoul dans le département de la Haute-Saône (70).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre projet est éloigné de toute infrastructure du Ministère de l'Intérieur. Je donne donc un avis favorable à ce dossier.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,  
Le Chef du Département Réseaux

**THIERRY  
JEZEGOU  
1242103**

Signé numériquement par THIERRY  
JEZEGOU 1242103  
ND : C=FR, O=MINISTERE INTERIEUR,  
OU=0002.110014016, OU=PERSONNES,  
OID.0.9.2342.19200300.100.1.1=1242103  
, G=THIERRY, SN=JEZEGOU,  
CN=THIERRY JEZEGOU 1242103  
Raison : J'approuve ce document avec  
ma signature juridiquement valable  
Emplacement : l'emplacement de votre  
signature ici  
Date : 04-03-2022 16:41:49  
Foxit Reader Version: 9.7.0

Thierry JEZEGOU